



Conseil Municipal

Séance du : 9 DECEMBRE 2021

Délibération n° CM-21-164

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 021-212100549-20211209-CM_21_164-DE

Date d'envoi de la convocation : 3 Décembre 2021

Présidence de : M. SUGUENOT,
Maire

Présents : Mmes, MM BECQUET, BOLZE, FOUGERE,
GLOAGUEN, PUSSET, LEVIEL, DAHLEN, LEFAIX
Adjoints

Mmes, MM BOUILLET, BRAVARD, BRUNEL, BYNEN,
CHAMPION, CHATEAU, COSTE, DIERICKX, FALCE,
LABEAUNE, LONGIN, MONNOT, PELLETIER,
PIERRON, VION,
Conseillers municipaux,

Secrétaire : M. FAIVRE

Ont donné pouvoir :

⇒ **Pour toute la séance** :

Mme BERNHARD à M. BOUILLET
M. BLANC à M. DAHLEN,
Mme CAILLAUD à Mme FOUGERE,
Mme CHAMPANAY à M. BOLZE,
Mme JEUNET-MANCY à M. BRUNEL,
M. REPOLT à M. CHAMPION,
Mme REZIGUE à Mme PUSSET,
M. ROUX à Mme PUSSET,

⇒ **Jusqu'à son arrivée en séance** :

Mme ROUXEL-SEGAUT à M. MONNOT,

⇒ **Après son départ** :

M. FEVRE à M. VION,

**DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122-22 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
RAPPORTEUR : M. SUGUENOT**

Le Conseil Municipal a donné délégation au Maire, par délibération du 12 novembre 2020, pour traiter des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à ce même article, le Maire rend compte de ses décisions au Conseil Municipal.

DECISION :

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, à l'unanimité,


- **PREND ACTE** de la communication sur les décisions que le Maire a prises, en application de la délégation qui lui a été donnée le 12 novembre 2020 pour traiter des affaires énumérées à l'article L 2122-22 du CGCT et dont la liste est jointe en annexe.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE MAIRE,
pour le MAIRE et par délégation
Le Directeur Général des Services



Mickael BOUTELLE

Envoyé en préfecture le 21/12/2021
Reçu en préfecture le 21/12/2021
Affiché le 
ID : 021-212100549-20211209-CM_21_164-DE

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Ville de BEAUNE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

◆ **Affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux :**

Sans objet.

◆ **Réalisation et gestion des lignes de Trésorerie dans la limite de 7 000 000 €**

◆ **Réalisation d'emprunts**

◆ **Mandats**

◆ **Contrats d'assurances :**

Sans objet.

◆ **Création, extension, modification, suppression ou refonte de régies comptables :**

Suppression de régie de recettes :

Sans objet.

Création de régie de recettes :

Sans objet.

Modification de régie de recettes :

➤ Modification de la régie de recettes de la Direction de la Jeunesse et de la Vie Associative – ESPACE JEUNES [arrêté n° 2021/DF/012 du 04/10/2021]

- Suite à la demande de la Direction, la régie de recettes demande l'ouverture d'un compte dépôt de fonds et modifie ses modes de recouvrements (rajout de la carte bancaire).

Refonte de régie de recettes :

Sans objet.

Augmentation de fonds de caisse :

Sans objet.

◆ **Marchés publics :**

N° de marché	Lot	Objet	Attributaire	département de l'attributaire	Ville de l'attributaire	Montant global et forfaitaire du marché en € HT offre de base	Montant simulation en € HT offre de base	Montant global et forfaitaire du marché en € HT offre négociée	Montant simulation en € HT offre négociée	Gains	Date de notification	Durée du marché
2021V26030AC			SPIE	93	SAINT-DENIS	pour un minimum de 30 000 € HT et avec un maximum de 200 000 € HT					23.09.2021	4 ans à compter de la date de notification
2021V26031AC		Accord cadre multi attributaire pour l'extension du système de vidéo protection urbain pour la Commune de Beaune	EIFFAGE	21	COUTERNON	pour un minimum de 30 000 € HT et avec un maximum de 200 000 € HT					23.09.2021	4 ans à compter de la date de notification
2021V26032AC			BFC LUMIERE CITEOS	21	VIGNOLES	pour un minimum de 30 000 € HT et avec un maximum de 200 000 € HT					23.09.2021	4 ans à compter de la date de notification
2021V4035		Achat de titre de transports et de services associés pour la Commune de Beaune	SAS VOYAGES GIRARDOU DISTRIBUTION	71	CHALON SUR SAONE	Sans minimum et pour un maximum de 39 000€ HT					08.10.2021	1 an à compter de la date de notification - renouvelable tacitement 3 fois 1 an
2021V44035		MIMC Prestations de transport, emballage, règle et accrochage des œuvres dans le cadre de l'exposition « le bon, le téméraire et le chancelier » de la commune de Beaune	ESI FINE ART	95	LOUVRES	159 779,90					09.11.2021	1 an à compter de la date de notification
2021V37039		Remplacement du système de sonorisation SSI et mise aux normes du Palais des Congrès de la commune de Beaune	SANITEL	21	DIJON	39 555,94					25.11.2021	1 an à compter de la date de notification

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

ID : 021-212100549-20211209-CM_21_164-DE

◆ **Marchés publics – marchés subséquents :**

Accord-cadre relatif à la réalisation de travaux d'impression et de supports de communication									
Signalétique et communication									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2021	V22	44	44S1	44	PUBLITOUT	4 646,90	23/11/2021	grande expo	2 mois
Lot 2 : Affiches									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2021	V22	45	24S2	24	ICO	193	20/10/2021	15 affiches Beaune Vibrations	3 mois
2021	V22	45	25S2	25	ICO	1 767	02/11/2021	Affiches Toison d'Or	3 mois
Lot 3 : Brochures et dépliants									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2021	V22	46	13S3	13	S2E	206,5	15/11/2021	Cartels	2 mois
2021	V22	46	14S3	14	S2E	426	18/11/2021	Cartels développés	2 mois
Lot 4 : Billetterie									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2021	V22	47	10S4	10	S2E	730	26/10/2021	billets couplés hôtel dieu - musées de beaune	2 mois

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le

SLO

ID : 021-212100549-20211209-CM_21_164-DE

◆ **Marchés publics – marchés subséquents (suite) :**

Accord-cadre pour l'acquisition de matériels informatiques pour les besoins de la Ville de Beaune et de la Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud									
Lot 1 : AIO-WS - Ecran ordinateur - PC fixe tout en un (souris/clavier) - accessoires Mac/station de travail									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2021	V51	56	27S1	18	ECONOCOM	8 770	15/11/2021	10 AIO	3 mois
Lot 2 : Portable - Tablette WINDOWS - Tablette ANDROID - IPAD, MAC BOOK, accessoires (sacoche, protections, chargeurs)									
Année	N° consultation	N° marché	N° ordre	Marché subséquent n°	Attributaire	MONTANT EN € HT	Date de notification	Commande	Durée du marché
2021	V51	59	32S2	27	ESPACE INFORMATIQUE	6 720	15/11/2021	8 Portables	3 mois

Envoyé en préfecture le 21/12/2021

Reçu en préfecture le 21/12/2021

Affiché le



ID : 021-212100549-20211209-CM_21_164-DE

◆ Avenants

N° marché	N° d'avenant	Intitulé du marché et lot concerné	Attributaire (nom, ville et code postal)	Montant du marché initial en € HT	Montant de l'avenant en € HT	Objet de l'avenant	Notification
20183503	1	Réalisation d'un bâtiment destiné à l'accueil de visiteurs de la Cité des Vins et des Climats de Bourgogne à Beaune et son exploitation-maintenance - Remise de l'offre finale	GroupeMENT ROUGEOT	13 650 000		*La correction d'une erreur matérielle article 7 de l'Acte d'Engagement (erreur d'addition) ; *La mise à jour du cadre de répartition des prix entre les co-traitants du groupement titulaire du marché *La mise à jour de la répartition des montants (études/travaux), en plus ou en moins value sans modification du montant total du marché	02/11/21
201713	7	Exploitation et maintenance des installations thermiques de la Ville de Beaune	ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE COFELY 92800 PUTEAUX	2 091 852,89	-1 797,50	*supprimer du marché le bâtiment n°41 - Moulin Monnot - principal suite à sa vente *modifier les horaires de programme suivant l'annexe *modifier les cibles NB 2021-2022 suivant l'annexe	09/11/21
2020V06012	3	Moe bâtiments - Aménagement d'un espace culturel au théâtre de verdure à Beaune	GroupeMENT POLZELLA ARCHITECTE DPLG (mandataire) 69009 Lyon	Forfait provisoire: 47 397 € HT taux de rémunération: 12,81 %	forfait définitif: 68 796,84 € HT soit une augmentation de 21 399,84 € HT	Fixation du coût prévisionnel définitif des travaux et de la rémunération définitive du maître d'œuvre	23/11/21

◆ Conclusion et révision du louage de choses pour une durée inférieure à 12 ans

⇒ Mise à disposition de locaux dans les bâtiments municipaux, de terrains ou d'installations sportives

Associations ou Organismes	Locaux	Date convention
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE BEAUNE ET DE LA REGION BEAUNOISE	ESPACE BEAUNE BLANCHES FLEURS MEZZANINE GYMNASSE BLANCHES FLEURS Espace rangement (7 m ² environ)	14/11/2021
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE BEAUNE ET DE LA REGION BEAUNOISE	BLANCHES FLEURS LOCAUX 3 salles (60,89m ² , 61,82m ² , 59,26m ²) hall accueil 34,69m ² salle polyv 95,43m ² cuisine pédag 51m ² gymnase 401,72m ² sanitaires 22m ²	14/11/2021
CLUB NAUTIQUE BEAUNOIS (CNB)	STADE NAUTIQUE Bassin couvert Local maître-nageurs Infirmierie Douches, vestiaires, sanitaires	25/10/2021
CYOSA	ESPACE BEAUNE ST JACQUES Salle polyvalente 134,78m ²	19/10/2021

Associations ou Organismes	Locaux	Date convention
POINT A LA LIGNE	MAISON DES ASSOCIATIONS SALLE 1 - NIVEAU 0 39,54m ²	08/11/2021
FNACA COMITE DE BEAUNE FRANCE BENEVOLAT DE COTE D'OR PASSION MUSIQUE	MAISON DES ASSOCIATIONS BUREAU 16 - NIVEAU 2 13,07m ²	24/11/2021
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BEAUNOISE	MAISON DES ASSOCIATIONS BUREAU 8 -NIVEAU 1 13,17m ²	25/11/2021

◆ **Délivrances et reprises des concessions dans les cimetières :**

◆ **Délivrances et reprises des concessions dans les cimetières (suite) :**

◆ **Acceptation de dons et legs non grevés ni de conditions ni de charges :**

→ **Musée des Beaux-Arts**
Sans objet.

→ **Musée du Vin de Bourgogne**
Sans objet.

→ **Archives**
Sans objet.

◆ **Aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € :**
Sans objet.

◆ **Etat des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers et experts**

◆ **Notification d'offres dans le cadre des procédures d'expropriation :**
Sans objet.

◆ **Création de classes dans les établissements d'enseignement :**
Sans objet.

◆ **Reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme :**
Sans objet.

◆ **Exercice du droit de priorité :**
Sans objet.

◆ **Droit de préemption Urbain :**

Les arrêtés décidant de la non-préemption sont disponibles au service foncier – Services Techniques 4 Rue du Moulin Perpreuil, la liste étant trop longue.

◆ **Droit de préemption commercial :**

DC 0018 08/10/2021	BONNET Alain Marcel 18 Rue du Bout d'Amont 71350 SAINT-LOUP GEANGES	TREMAUX-LAUQUIN 71350 ALLEREY-SUR-SAÔNE	indéfini	8 Rue du Faubourg Saint-Nicolas	Débit de tabac, articles de fumeurs, journaux librairie, papeterie, confiserie, loto, jeux	07/10/2013
DC 0019 15/10/2021	MB STONE INTERNATIONAL 57 Avenue Charles Jaffelin 21200 BEAUNE	Indéfini	Indéfini	57 Avenue Charles Jaffelin	Négoce de matériaux de construction, matières premières et produits naturels	néant
DC 2180020 25/10/2021	SAS AS RESTO 28 Avenue du 8 Septembre 21200 BEAUNE	SARL SIGNATURES M. Jean-Pierre TOURNIER 24 Place Carnot 21200 BEAUNE	SAS A TABLE	31 et 33 Avenue du 8 Septembre	Restauration rapide sur place et à emporter	26/03/2021
DC 0021 04/11/2021	LES MILLES ET UNE VIGNES 162 Route de Dijon 21200 BEAUNE	SCI TONNELIERS 29 Rue des Tonneliers 21200 BEAUNE	Mme ANDRIAMAMPINAN A	61 Rue de Lorraine	Epicerie fine, dégustation de vins et plats froids, vente de vins	Nouveau bail à venir
DC 0022 12/11/2021	SASU GAZOU CORP 4 Place au Beurre 21200 BEAUNE	M. MINOT Victor-Emmanuel et Delphine 16 Rue Jean Baptiste Boussu 21200 VIGNOLES	SARL GREGOIRE ET ASSOCIES	4 Place au Beurre	Activités comptables	31/05/2017

◆ **Etat des actions en justice, en recours et en défense :**

◆ **Accidents impliquant des véhicules municipaux :**
Sans objet.

◆ **Opérations menées par un établissement public foncier local : avis de la Commune**
Sans objet.

- ◆ **Convention de participation d'un constructeur au coût d'équipement d'une ZAC ou de versement de la participation pour voirie et réseaux par un propriétaire**
Sans objet.

- ◆ **Réalisation de diagnostics archéologiques préventives pour les opérations d'aménagement ou de travaux**

- ◆ **Renouvellement des adhésions aux associations dont elle est membre**

- ◆ **Réalisation des demandes de subvention de fonctionnement et d'investissement d'un montant inférieur à 1 000 000 € HT**
 - Sollicitation d'une subvention auprès du Ministère de la Culture pour l'accueil en résidence de compagnies théâtrales, dispositif mis en place dans le cadre du Plan de relance.
Montant de la subvention : 15 000 €

- ◆ **Dépôt des déclarations préalables, permis de construire, permis de démolir et permis d'aménager pour les opérations dont le montant des travaux est inférieur à 1 000 000 € HT**

- ◆ **Exercice du droit à la protection des occupants des locaux à usage d'habitation**

- ◆ **Ouverture et organisation de la participation du public par voie électronique dans le cadre des procédures de consultation, prévues à l'article L 123-19**

- ◆ **Prendre toute mesure, négocier et signer les conventions conclues, dans le cadre des ruptures conventionnelles**

- ◆ **Divers**